Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE05CM081026-DE

Affaire n° 5 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 8 octobre,

Sur convocation en date du 2 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Charles HOUZE, Laurence LE DU, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Chantal BOULOUX, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Christine MASSART (pouvoir à Lydie Patry), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à René DEGRENNE), Jacques TOUMINET (pouvoir à Yannick HELLIO), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Emilie PINSON (pouvoir à Baptiste THEVELEIN), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Stella CORBES (sans pouvoir).
Olivier BOBIGEAT, président de la SPL Tourisme, ne prend pas part au vote.

VOTANTS : 33

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

* *

EQUIPEMENTS COMMUNAUX - Camping municipal - Candidature à l'appel à projets 2026 « Mobilités douces et Accessibilité »

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Pour déployer son schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, la Région Bretagne, s'appuie sur dix destinations touristiques (Golfe du Morbihan, Côté de Granit Rose, etc.), identifiées comme des territoires de projets.

Dans ce cadre, la **Destination Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel**, qui fédère les acteurs touristiques du territoire, a lancé avec le soutien financier de la Région Bretagne, un appel à projets intitulé « *Mobilités douces et Accessibilité* ».

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE05CM081026-DE

Cet appel à projets vise à impulser et accompagner le développement des hébergements touristiques, ainsi que des équipements touristiques de loisirs, en plaçant leur transition environnementale et sociale au cœur des priorités. Un volet de ce projet propose notamment une aide à l'investissement afin de développer et sécuriser la pratique du vélo.

Le camping municipal de Dinan constitue un équipement touristique structurant pour la Ville et contribue à l'offre d'hébergement touristique du territoire. En 2025, **10 200 visiteurs ont été accueillis**, témoignant de l'attractivité du camping auprès d'une clientèle diversifiée. La fréquentation des cyclotouristes connaît une réelle évolution, en lien avec le développement des itinéraires cyclables régionaux et l'essor des mobilités douces.

Dans l'objectif de répondre aux attentes de cette clientèle et de poursuivre l'amélioration des services proposés, la Ville a déjà engagé plusieurs actions visant à développer l'accueil des usagers du vélo. Afin de poursuivre cette démarche, un projet d'acquisition et d'installation d'un abri vélo sécurisé est souhaité pour:

- Protéger les vélos et équipements des intempéries ;
- Sécuriser les vélos contre le vol ou les dégradations ;
- Proposer un espace adapté au stationnement des vélos à assistance électrique ;
- Améliorer les conditions d'accueil des clientèles itinérantes à vélo.

Cet équipement constitue aussi un critère essentiel à l'obtention du label « Accueil Vélo », qui est un objectif pour le camping. Il contribuera ainsi à améliorer la qualité des services proposés aux cyclotouristes et répondra aux exigences du label.

La ville de Dinan sollicite une subvention de la Région Bretagne à hauteur de 8 949.50 €, correspondant à 50 % du montant prévisionnel HT du projet, estimé à 17 899 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	DEPENSE		**RECETTE**
Acquisition d'un abri vélo sécurisé	17 899 € HT	**Région Bretagne Appel à projets « Mobilités douces et accessibilité »**	8 949,50 € HT
		Ville de Dinan (autofinancement)	8 949,50 € HT

* *

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement de l'appel à projets 2026 « *Mobilités douces et Accessibilité* » porté dans le cadre de **la Destination Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel** et soutenu par la Région Bretagne ;

Vu le budget 2026,

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE05CM081026-DE

Considérant l'intérêt de développer les équipements favorisant l'accueil des cyclotouristes au sein du camping municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

1. **D'APPROUVER** le projet d'acquisition d'un abri vélo sécurisé ;
2. **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets « *Mobilités douces et Accessibilité* » **;**
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de la Région Bretagne au titre de cette opération ;
5. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE05CM081026-DE